

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2022_8_2**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 24 Juin 2022

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Création d'un emploi
permanent d'Adjoint technique
territorial (Echelle C1)**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame ALIX Florence, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée:

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité d'assurer les missions d'agent polyvalent du bâtiment aux services techniques, il convient de pérenniser le poste.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet (35/35ème), pour des missions de maintenance et d'entretien des bâtiments et locaux communaux, à compter du 1^{er} septembre 2022.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné (Filière technique, Catégorie C, Échelle C1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des emplois,

AR Prefecture

016-211602362-20220701-D_2022_8_2-DE
Reçu le 13/07/2022
Publié le 13/07/2022

- **d'Adopter** la proposition de Monsieur le Maire et **de Créer** un emploi permanent d'adjoint technique territorial (Filière technique, Catégorie C, Échelle C1), à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

- **d'Autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les éléments relatifs à la présente délibération ;

- **de Modifier** ainsi le tableau des emplois ;

- **d'Inscrire** au budget les crédits correspondants.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 01/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 13/07/2022

Le Maire,
Michel CARTERET

